



COMITE DU PUY-DE-DOME DE BASKET-BALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z
RIB 15 589 63610 05 52 30 180 40

COMPTE RENDU DE REUNION

Bureau Directeur du mercredi 14 septembre 2016
Réunion tenue en audio-conférence

Présent(e)s (7) : NIVELON Gérald, Président

BESSON Dominique, CIPIERE Julien, DILDARIAN Jean-Claude,
REVEILLERE Frédéric, TSVETKOVA Sirma, SERRE Jean-Paul.

Excusé(e)s (5): AUDEBERT Valérie, DOCHER Marie-Anne, FILLEUX Jo, MESTRE
Philippe, REGENT Carine.



MINISTRE
DES DROITS DES FEMMES,
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

1. Assemblée Générale Rhône Alpes – Assemblée Générale Auvergne Rhône Alpes

Le Président rappelle aux présents les orientations données par la Fédération sur le plan de la méthode concernant la réforme territoriale et les évolutions préconisées par la Fédération. Il indique ensuite avoir reçu l'invitation puis l'ordre du jour des Assemblées Générales Extraordinaires et Ordinaires de la Coordination Rhône-Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes de Basketball qui se tiendront le 28 septembre prochain à compter de 17 h au siège de la Ligue du Lyonnais de Basketball.

Cet ordre du jour prévoit les points suivants :

- Organigramme de la Coordination
- Rapport financier
- IFRABB
- Championnats AURA 2016/2017
- Propositions finales 2017 (dates/lieux)

Il s'est entretenu de ces informations avec ses homologues de l'Allier et du Cantal, ainsi qu'avec Pierre DEPETRIS, Membre du CCN délégué auprès du CCR Auvergne Rhône Alpes. A ce jour, aucun des présidents des Comités départementaux de la Région Auvergne n'ont eu d'information sur la création du CCR Auvergne Rhône Alpes et en tant que membre du CCR, le Président n'a jamais été associé à aucun temps de travail pour participer à l'organisation, tout comme Louis NEGRELLO, Président du Comité du Cantal également membre du CCR

Par ailleurs, à ce jour, nous n'avons reçu aucun document que ce soit depuis la Ligue Régionale du Lyonnais ou de celle d'Auvergne pour nous informer des avancées, des projets etc. ...

Enfin, à ce jour, aucune réunion du Comité de Coordination telle que fixée par la Fédération n'a été programmée pour travailler sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale qui semblerait correspondre à la création officielle de la CCR Auvergne-Rhône-Alpes prévue par la Fédération.

Enfin, Jean-Claude DILDARIAN, Vice-Président du Comité, a été sollicité directement par le Président de la Ligue Régionale du Lyonnais pour être vérificateur aux comptes de la nouvelle coordination Auvergne-Rhône-Alpes, dont le Comité ignorait même la création dans des délais aussi hâtifs. Jean-Claude DILDARIAN, dans le cadre de la ligne de conduite fixée au sein de l'équipe dirigeante du Comité du Puy-de-Dôme a décidé, en concertation avec le Président du Comité, de refuser la sollicitation qui lui avait été faite.



63, Avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>

Courriel : contact@basket63.com



web
www

Une discussion s'engage.

Les membres du Bureau du Comité du Puy-de-Dôme regrettent unanimement le manque de concertation sur cet enjeu majeur que représente la réforme territoriale, l'opacité des discussions et également le manque d'information qu'il s'agisse de celles venant de la Ligue du Lyonnais (chargée de la coordination Rhône Alpes à l'heure actuelle) ou de celle d'Auvergne.

Les décisions susceptibles d'être prise lors de ce type d'Assemblée Générale sont à priori de nature à impacter fortement l'avenir de notre nouvelle région et de ce fait, celle de notre Comité. Elles doivent faire l'objet d'une concertation plus importante avec les délégués et d'une approbation également par les instances dirigeantes du Comité (Bureau ou Comité Directeur) afin de bien étudier les solutions proposées et ainsi leur donner une légitimité plus forte par un vote préalable de ces instances.

Un courrier sera adressé à la Fédération ainsi qu'aux autres interlocuteurs de la Région Auvergne Rhône Alpes pour solliciter un report de cette Assemblée Générale de constitution de la Coordination Auvergne Rhône Alpes afin de prendre connaissance des propositions formulées par les Présidents de Ligue et de les étudier de manière concertée avec les membres du Comité.

Par conséquent les membres du Bureau décide à l'unanimité de ne pas désigner de représentant du Comité lors de cette Assemblée Générale du 28 septembre 2016, et ceci en concertation avec les Présidents du Comité de l'Allier et du Cantal.

2. Délégation à la Commission des Compétitions

Le Président indique qu'à ce jour le nombre d'engagements en Départementale 3 (féminine ou masculine) laisse à penser que la formule de compétition ne sera pas basée sur des poules de 12 équipes (formules traditionnelles). De ce fait, il propose aux membres du Bureau Directeur de donner délégation à la Commission Départementale des Compétitions pour prendre les décisions nécessaires à la bonne organisation de ces compétitions dans des délais courts. Ainsi, la Commission disposera d'une délégation pour déterminer la formule de compétition et modifier en conséquence les règlements sportifs particuliers de la Départementale 3 (féminine et masculine).

Accord unanime du Bureau Directeur

La séance est levée à 20 h.



NIVELON Gérald
Président du Comité



CIPIERE Julien
Secrétaire Général

Nota : les membres du Bureau Directeur excusés lors de la conférence téléphonique ont été consultés et émis unanimement un avis identique aux décisions prises en réunion à distance.